



Bruissement 85 - Fin de saison

Chères adhérentes et chers adhérents,

La saison apicole 2022 s'achève, la sécheresse, les incendies, le varroa et le frelon asiatique ont été les fléaux de l'année. Certains ont eu plus de chance que d'autres. Le GDSA et les syndicats apicoles ont été le plus proche possible de vous pour vous aider et vous soutenir.

Le GDSA33 fort de ses 900 adhérents a organisé cette année des distributions de lanières et de produits vétérinaires.

- 4000 Apitraz
- 700 Apistan
- 200 Thymovar
- 100 Apibioxal ont été distribués sur plus de 600 commandes lors de 4 distributions.

Lors de ces distributions, nous avons pu constater quelques dysfonctionnements : commande sans adhésion, montant de commande non conforme, commande passée en retard, nous avons aussi commis quelques erreurs sur les quantités ou les produits. Mais il ne faut pas oublier que ces distributions sont organisées par des bénévoles sur leur temps libre. Nous cherchons des volontaires pour nous aider pour les préparations et autres activités (perchistes ; TSA).

Si vous êtes intéressé pour faire partie du bureau ; merci de prendre contact avec nous

Nous allons essayer l'année prochaine de nous améliorer pour cela nous souhaitons mettre en place plusieurs choses. 3 distributions seront faites pour l'année 2023 :

- Une à l'AG du 28 janvier salle du dôme à Talence.
- Une en juin adresse à déterminer
- Une début septembre adresse à déterminer

Les médicaments commandés devront être retirés absolument les jours de la distribution

Les produits pharmaceutiques ne pourront plus être laissés ailleurs que dans le local de stockage phytosanitaire du GDSA33. Nous ne ferons plus de distributions lors des AG des Syndicats.

L'adhésion au GDSA33 a baissé de 3 euros et le prix des lanières n'a pas changé de prix

Pour rappel, les commandes de lanières ne sont autorisées que pour les apiculteurs ayant des ruches en gironde.

Vu les problèmes d'approvisionnement, il est souhaitable que le maximum de commandes soient faites pour l'assemblée générale.

(Pour rappel les dates de péremption passent de 12 à 18 mois).

Pour l'AG les commandes doivent être impérativement reçues avant le 8 JANVIER 2023

Les adhésions devront être prises en début d'année même si vous ne passez pas commande en janvier..

GDSA33 – association loi 1901 – siège social: Mairie de Talence

N° siret : 41441960600028 - Code A.P.E. : 9499Z - Site internet : www.gdsa33.com

R.I.B. : ccp BX 20041 01001 0046168 B022 63 IBAN : FR40 2004 1010 0100 4616 8B02 263 PSSTRPPBOR



Notre PSE (Programme Sanitaire d'Elevage) prendra fin en mars 2024 le GDSA33 va préparer pendant l'année 2023. La demande de renouvellement Il est important de savoir que sans PSE nous ne pourrions plus ni acheter ni stocker ni vendre de médicaments et il est obligatoire dans le suivi du PSE que nos TSA (Technicien Sanitaire Apicole) établissent des visites auprès des apiculteurs adhérents au PSE. Ces visites sont simplement là pour la bonne utilisation des médicaments pour la lutte contre le varroa. **Tout adhérent au PSE qui refuse la visite PSE quinquennale ne pourra plus commander de médicaments au GDSA33.**

Nous allons essayer de mettre en place des solutions de prises de commandes en mode informatisé ce qui devrait nous permettre de libérer du temps pour traiter d'autres sujets sanitaires (piégeages frelons, comptages varroa, visites TSA).

Nous vous tiendrons informés lors de la mise en place de ces différents points lors de notre AG en début d'année. Nous espérons vous y retrouver nombreuses et nombreux.

N'hésitez pas à visiter notre site www.gdsa33.com pour suivre les nouvelles et informations.

Apicolement vôtre

GDSA33 – association loi 1901 – siège social: Mairie de Talence

N° siret : 41441960600028 - Code A.P.E. : 9499Z - Site internet : www.gdsa33.com

R.I.B. : ccp BX 20041 01001 0046168 B022 63 **IBAN** : FR40 2004 1010 0100 4616 8B02 263 **PSSTFRPPBOR**